

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 07 JUILLET 2021

Ordre du jour :

Point n°1 : Validation du compte-rendu du 2 juin 2021

Point n°2 : Adhésion au groupement de commande pour une participation à une étude d'opportunité pour le traitement autonome des déchets en Gironde.

Point n°3 : Restitution de la phase 1 de l'étude d'optimisation du service de gestion des déchets.

Questions Diverses

L'an deux mil vingt et un, le sept juillet à 18h10, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Communautaire de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian Malandit-Sallaud.

Date de la convocation : 28 juin 2021

Délégués en exercice : 39 Délégués présents : 23 Pouvoirs : 4

Secrétaire de séance : François MAS

Présents: Vincent LAFITTE, conseiller décideurs locaux de la DRFIP, Bernis Hunald, Directeur Général des Services,

Philippe CHUCHE, Responsable administratif et financier, Sabine OESTEREICH, assistante de direction.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents:

Communauté de communes de Castillon-Pujols: FAURE Charles, LAVIGNAC Marie-Claude, THIBEAU Daniel, PAULETTO Patrice, DUVAL Viviane, GAUTHIER Pierre / Communauté de communes de l'Entre Deux Mers: BRIS Daniel, MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe, MOTHES Christophe / Communauté de communes du Grand St Emilionnais: ALFONSO CHARIOL Agnès (pouvoir de MICHEL Fabrice) / Communauté de communes de Montaigne Montravel: BOUTY Gilbert, LAPEROUSSAZ Patrick, REY Jean-Louis, / Communauté de communes du Pays Foyen: GROSSIAS Mireille (pouvoir de GARCIA Miguel), LACHAIZE Yolande, MAS François (pouvoirs de MARGOUILLÉ Michel et PLAT Tristan) / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde: CHAMPAGNE Marie-Claude, MALANDIT-SALLAUD Christian, MARTY Bruno, MERCIER Bastien, MASCOTTO Jean-Louis, GERVAIS Jacques.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes du Grand St Emilionnais : MICHEL Fabrice (pouvoir à ALFONSO CHARIOL Agnès).

Communauté de communes du Pays Foyen : GARCIA Miguel (pouvoir à GROSSIAS Mireille), MARGOULLÉ Michel (pouvoir à MAS François), PLAT Tristan, (pouvoir à MAS François).

Absents excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques, POIVERT Liliane / Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : LABORDE Thierry / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : GUIMBERTEAU Yannick, / Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOIDÉ Thierry, MARTY Sylvain / Communauté de communes du Pays Foyen : BOUDENS David, ROUBINEAU Jean Pierre, ROBERT Pierre / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : ARDOUIN Eliam, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre.

M. Christian MALANDIT-SALLAUD, Président ouvre la séance à 18h15.

Point n°1 : Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 02 JUIN 2021

Le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du Comité Syndical du 02 juin 2021.

Pas de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point n°2 : Adhésion au groupement de commande pour une participation à une étude d'opportunité pour le traitement autonome des déchets en Gironde

Le Président rappelle que le Comité Syndical du 30 mars 2021 a validé à l'unanimité la participation de l'USTOM au groupement de commandes pour une participation à une étude d'opportunité pour le traitement autonome des déchets en Gironde.

Pour mémoire, ce groupement de commande a pour objectif de partager avec différents syndicats la problématique d'une augmentation pluriannuelle considérable du coût de traitement des déchets résiduels.

Le SMICVAL portera la réalisation d'une étude collective d'opportunité, pour le traitement autonome des déchets résiduels. L'étude portera sur les volets techniques, juridiques et économiques. Le financement sera partagé au prorata des populations DGF, elle devrait bénéficier de subventions.

Bordeaux Métropole étant entré dans ce groupement de commande, il convient donc de modifier la convention présentée au Comité Syndical du 30 mars 2021 ce qui entraine une diminution de la participation de le l'USTOM s'élevant désormais à 2 003,87 €.

Le Président demande s'il y a des questions sur cette nouvelle convention. Aucune question, il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour la validation de la convention constitutive d'un groupement de commandes telle que présentée: Résultat du vote :

Pour : 27 voix Contre : 00 voix Abstention : 00 voix

⇒ Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide la convention constitutive d'un groupement de commandes pour une participation à une étude d'opportunité pour le traitement autonome des déchets.

Point n°3 : Restitution de la phase 1 de l'étude d'optimisation du service de gestion des déchets

Le Président rappelle que lors du dernier Comité Syndical du 2 juin 2021 les délégués ont été informés que le bureau d'étude EODD associé à EXFILO a été mandaté pour l'élaboration de l'étude d'optimisation du service public de gestion des déchets.

Il demande à M Julien Dutheil et Mme Cécilia Auger du cabinet EODD et Pierre Olivier Hofer du cabinet EXILO de présenter la première phase de cette étude portant sur le diagnostic de territoire et l'états des lieux. Un diaporama est projeté aux délégués présents.

Mme Cécilia Auger commence par une présentation du zonage du territoire, de l'évolution de la population et des caractéristiques socio-économiques. Il en ressort un territoire stable et actif dont une grande partie voit son revenu inférieur à la médiane des revenus.

Elle poursuit avec l'inventaire juridique reprenant les marchés en cours et leur renouvellement, les partenariats avec les Eco-organismes, l'analyse du règlement de collecte pour terminer sur des aspects financiers notamment le régime dérogatoire.

Un inventaire des services proposés par l'USTOM a été réalisé à savoir le mode de collecte avec la répartition des flux du porte à porte (PAP), des points d'apports volontaires (PAV). Les constats sur le terrain sont les suivants :

- le taux de présentation en 2020 est de 40,8% (47,5% en 2019) : voir si la baisse persiste pour 2021
- la collecte de bacs non pucés : 2,2%
- 55% des bacs sont collectés toutes les 3 semaines à 1 mois
- 76% des bacs sont collectés moins d'une fois toutes les 2 semaines

Elle conclut ce chapitre avec l'enquête de satisfaction réalisée en 2018, montrant une satisfaction globale des usagers assez bonne tout en relevant un point à surveiller : la propreté des équipements.

M François Mas précise qu'en 2018 la satisfaction étaient correcte mais que ce n'est plus le cas actuellement. Il est constaté une évolution croissante des mécontentements surtout due aux dépôts sauvages et la non-propreté des points d'apports volontaires.

Le Président précise que sur Sainte Foy la Grande certains points d'apports volontaires sont ou devraient être supprimés prochainement, la collecte en porte-à porte des emballages devait être mise en place début juin.

Mme Mireille Grossias de Pineuilh fait part à l'assemblée de la problématique rencontrée dans sa commune par l'arrivée des gens du voyage qui se sont installés sur des terrains privés. Dans les poubelles mises à disposition aucun tri n'est fait.

Mme Agnès Alfonso Chariol fait part de son expérience sur la commune de Sainte Terre qui a été confrontée à la même problématique mais sur un terrain communal. Une négociation avec les gens du voyage sur la prise en charge et les consignes de tri à respecter a permis de signer une convention d'occupation du domaine public reprenant ces obligations.

M Julien Dutheil d'EODD prend en compte ce sujet important et propose d'étudier une tarification pour les aires de passage.

Mme Cécilia Auger reprend la présentation en abordant la production des déchets avec la répartition des tonnages, la qualité des ordures (caractérisations), les volumes, l'évolutivité et la réglementation (loi AGEC).

Cette étude met en avant un potentiel détournable jusqu'à70% sur la qualité de production de déchets, un taux de refus pour 2020 de 26,89%, en augmentation depuis 2016, même si on constate une stagnation sur 2020. Il est également observé des difficultés de tri de certains gros producteurs.

Afin que tous les délégués puissent suivre cette présentation, le Président demande des précisions concernant la signification des sigles utilisés dans la présentation - RSHV : recyclage sec hors verre.

Le Président revient sur les ordures ménagères résiduelles (OMR) qui ne baissent plus depuis 2015, il insiste sur la nécessité de baisser ce chiffre de 3 500 tonnes, (11 500 aujourd'hui à 8000 T); des pistes de travail doivent être trouvées.

Il précise que malgré l'information faite sur l'extension des consignes de tri le taux de refus de 25% reste trop élevé. Il rappelle aux délégués que le refus coute 95€ la tonne venant s'ajouter au coût de collecte et de tri et prive l'USTOM de recettes. Il relève que le manque de personnel chargé la prévention à l'USTOM ne va pas dans le bon sens et se révèle pénalisant financièrement.

L'étude montre que les professionnels représentent ¼ de la collecte.

Pierre Olivier Hofer d'EXILO prend la parole pour présenter l'analyse financière du service en abordant les recettes de fonctionnement, les dépenses et la redevance incitative payée par les usagers et l'analyse financière du service.

Il en ressort que l'USTOM se trouve dans la fourchette haute au niveau des charges de fonctionnement par habitant, dans la moyenne pour les ordures ménagères et le coût du tri ; à noter que la moyenne des déchets en déchèterie est plus élevé.

Qu'en moyenne en 2020, les particuliers n'ont pas utilisé les 18 levées facturées forfaitairement mais 13,7 levées effectives. A l'inverse les administrations et les professionnels ont une présentation moyenne supérieure à 18 levées.

M Pierre Olivier Hofer conclut en précisant que l'autofinancement des dépenses d'équipement est redevenue positive en 2020.

Mme Cécilia Auger présente la partie projets avec les prospectives 2019-2025, les atouts et les faiblesses, les opportunités et les menaces.

Elle conclut sa présentation en précisant que la phase 2 de l'étude portera sur une proposition de scénarii de grille tarifaires 2022, l'ajustement du règlement de collecte et la stratégie de communication associée. Cette phase 2 sera présentée au bureau du mois de septembre.

Le Président préconise de se rapprocher de la région Alsace centrale qui a une grille avec 36 levées n'ayant semble t'il pas d'incidence. Dans les communes où la population n'est pas stable pourquoi ne pas faire payer les propriétaires.

Il remercie les intervenants pour le travail important réalisé et la qualité de la présentation qui vient conforter ce qui a déjà été mis en avant par la gouvernance actuelle : elle montre le chemin à parcourir pour réduire les dépenses. Au prochain bureau du 13 septembre, sera présentée la phase 2 de l'étude qui aura pour objectif d'étudier des scénarii pour réduire les dépenses, pouvant aller jusqu'au retrait de la collecte en PAP. Afin d'explorer toutes les pistes, différentes études ont été lancées, notamment celle d'une collecte en régie, laquelle ne s'est pas révélée opportune pour notre syndicat . Sur le pays foyen, un débat sur la gestion des déchets va être lancée et des partenariats doivent être mis en place avec d'autres syndicats.

Un délégué tient à préciser que dans certaines communes comme Villefranche et Montpon, la gestion des déchets par le SMD3 est organisée en PAV entrainant la circulation de camions très lourds pour vider les containers. Il est donc à craindre des coûts d'entretien des routes et chemins plus importants.

Le Président aborde le mode de collecte, il indique que l'USTOM est à la recherche de communes volontaires souhaitant passer en PAV (Pellegrue et Monségur sont favorables). Il est possible d'envisager des collectes différentes sur l'ensemble du territoire de l'USTOM, l'objectif étant de laisser le choix aux communes.

Un délégué met en avant le fait qu'aucune sanction n'est appliquée aux usagers « mauvais élèves ».

Le Président reconnait que c'est une problématique importante, les déchèteries sont régulièrement cambriolées et la gendarmerie ne se déplace pas. Une des solutions serait la prévention auprès des usagers et des enfants mais nous manquons de personnel.

Un délégué souhaite connaître la procédure pour récupérer les comptes rendus des différentes réunions.

Le Président lui indique que tous les documents comptes rendus, rapports... sont disponibles sur le site internet de l'USTOM.

Le Président conclut en indiquant qu'il continue ses rencontres avec l'ensemble des Maires : Castillon Pujols, Grand St Emilionnais, Montaigne Montravel et Gurson le 13 juillet aux Salles de Castillon, après celles du Pays foyen le 23 juin, du Réolais le 1 er juillet de la Rurale Entre deux Mers le 8 juillet

Il demande s'il y a des questions. Pas d'autre question : l'ordre du jour étant terminé, il remercie les délégués de leur participation.

La séance est levée à 20H.

Le Président,

Christian MALANDIT-SALLAUD

